

877. La valeur des exportations de fer et d'acier ouvrés, de fabrication domestique, a été dans les cinq dernières années :—

—	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
	\$	\$	\$	\$	\$
Vieux fers.....	26,172	12,285	3,546	3,543	4,732
Poêles.....	2,609	4,030	2,562	3,447	2,964
Fontes.....	9,638	4,407	6,583	9,148	10,495
Fer et ferromnier.....	84,109	64,803	74,953	83,342	131,011
Acier et articles en acier.....	28,385	33,968	59,087	64,690	53,406
Machines à coudre et mécanismes..	143,815	137,960	97,031	151,954	93,316
Total.....	294,728	257,461	243,762	316,124	295,924

878. La valeur des importations en Canada de fer et d'acier et des articles qui en sont fabriqués, a été en 1892 de \$12,625,422 et les droits perçus sur ces articles ont été de \$2,792,088 ; en 1893, la valeur des importations a été de \$13,199,523, et les droits perçus \$2,878,369 ; en 1894, valeur des importations, \$11,310,771 ; droits perçus, \$2,456,685.

879. Pour favoriser davantage le développement de l'industrie du fer et de l'acier, le parlement fédéral a adopté en 1887, un tarif douanier dressé dans ce but.

Les importations totales de fer et d'acier dans les cinq années 1882-86, qui ont immédiatement précédé l'adoption du tarif protecteur de l'industrie domestique du fer, ont été de \$75,251,232 ; et dans les cinq années 1889-93, elles ont été de \$70,972,717, une diminution dans le cours de la dernière période, de \$4,278,515. Si nous faisons l'analyse de ces articles ainsi importés, d'après la nature du travail que requiert leur fabrication, nous obtenons les classes suivantes :—

1° Pièces de mécanismes, à emboîtement, et susceptibles d'être remplacées au besoin, dont la confection demande la plus grande habileté manuelle et plus grand savoir-faire (cette classe comprend les machines à coudre, armes à feu, locomotives et machines agricoles) ;

2° Articles de quincaillerie, coutellerie et taillanderie ;

3° Machines diverses ;

4° Fonte et fer ouvré ;

5° Rails et fournitures de chemins de fer ;

6° Fer et acier sous diverses formes ;

7° Fer en gueuse.

Les 6° et 7° comprennent 1° le fer en gueuse, qui est le point de départ des industries du fer et de l'acier ; et 2° ces autres fabrications de fer et d'acier qui ne requièrent de la part de l'ouvrier que fort peu de savoir-faire. Elles fournissent la matière première des articles en fer et en acier de fabrication canadienne. Ce sont, (outre le fer en gueuse), le fer en barres laminé ou martelé, la tôle à chaudière, les bouts de loupes d'acier, le fer laminé pour clous de maréchal, l'acier pour patins, les limes et les scies, les ferrailles, etc., ainsi que certaines pièces destinées à compléter des objets de fabrication canadienne.